
DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du 17.09.2026

Le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des citoyennes et citoyens des communes concernées, que celui-ci a :

- 1. Accepté à l'unanimité le préavis 01/26 « Budget 2027 »**
- 2. Accepté à l'unanimité le préavis 02/26 « Demande d'autorisation générale de statuer, pour la législature 2026-2031, sur des dépenses extrabudgétaires, jusqu'à CHF 25'000.- par cas, sur l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, jusqu'à CHF 50'000.- par cas et sur l'autorisation générale de reconduire les emprunts »**
- 3. Accepté à l'unanimité le préavis 03/26 « Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031 »**

Les électeurs·trices peuvent consulter le (les) préavis ainsi que les textes de cette (ces) décision(s) sur le site Internet de l'ASIOR (www.asior.ch).

Conformément aux articles 166 et ss. LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans laquelle l'Association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président



Arnold Poot

La secrétaire



Isabelle Capt

Extrait du Registre des délibérations du Conseil intercommunal

Séance du 17.09.2026

Présidence de M. Arnold Poot

Rapport no 01/26 : « Budget 2027 »

Le Conseil intercommunal, considérant :

- Le préavis no 01/26 « budget 2027 » ;
- Le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget 2027 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2027 s'élève à CHF 5'446'597.30.

Accepté à l'unanimité

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président



Arnold Poot

La secrétaire



Isabelle Capt

Extrait du Registre des délibérations du Conseil intercommunal

Séance du 17.09.2026

Présidence de M. Arnold Poot

Rapport no 02/26 : « Demande d'autorisation générale de statuer pour la législature 2026-2031 »

Le Conseil intercommunal, considérant :

- Le préavis no 02/26 « Demande d'autorisation générale de statuer pour la législature 2026-2031 »
- Le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur des dépenses extrabudgétaires, jusqu'à CHF 25'000.- par cas.
2. D'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, jusqu'à CHF 50'000.- par cas.
3. D'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de reconduire les emprunts arrivant à échéance.
4. Les dépenses des points 1 et 2 seront financées par la trésorerie courante.

Accepté à l'unanimité

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président



Arnold Poot

La secrétaire



Isabelle Capt

Extrait du Registre des délibérations du Conseil intercommunal

Séance du 17.09.2026

Présidence de M. Arnold Poot

Rapport no 03/26 : « Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031 »

Le Conseil intercommunal, considérant :

- Le préavis no 03/26 « Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031 » ;
- Le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- De fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du comité de direction conformément aux montants proposés dans le présent préavis.

Accepté à l'unanimité

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président


Arnold Poot

La secrétaire


Isabelle Capt